

**BENCH AND CANADIAN BAR
ASSOCIATION
LIAISON COMMITTEE**

MINUTES OF MEETING

FRIDAY, JUNE 16, 2006 AT 10:00 A.M.

**COMPETITION TRIBUNAL
HEARING ROOM
90 SPARKS,
6TH FLOOR**

In attendance:

Chief Justice Richard
Chief Justice Lutfy
Justice Pelletier
Justice Sharlow
Justice Sexton
Justice von Finckenstein
Prothonotary Aronovitch
Ms. Kerri Froc
Ms. Elizabeth Elliot
Mr. David Matas
Mr. Lorne Waldman
Mr. Peter Grant
Mr. Richard W. Pound, Q.C.
Mr. James Bissell
Mr. Raymond Guenette
Ms. Chantelle Bowers
Mr. Wayne Garnons-Williams

Recording Secretaries:

Mr. François Giroux, Executive Officer,
Federal Court of Appeal
Mr. Andrew Baumberg, Executive Officer,
Federal Court

**COMITÉ DE LIAISON ENTRE LA
MAGISTRATURE ET L'ASSOCIATION
DU BARREAU CANADIEN**

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION

**LE VENDREDI 16 JUIN 2006,
À 10 H**

**SALLE D'AUDITION DU TRIBUNAL
DE LA CONCURRENCE
6^e ÉTAGE,
90, RUE SPARKS**

Présents :

M. le juge en chef Richard
M. le juge en chef Lutfy
M. le juge Pelletier
M^{me} la juge Sharlow
M. le juge Sexton
M. le juge von Finckenstein
Protonotaire Aronovitch
M^c Kerri Froc
M^c Elizabeth Elliot
M^e David Matas
M^e Lorne Waldman
M^e Peter Grant
M^c Richard W. Pound, c.r.
M^c James Bissell
M. Raymond Guenette
M^c Chantelle Bowers
M^c Wayne Garnons-Williams

Secrétaires de la réunion :

M François Giroux, attaché de direction,
Cour d'appel fédérale
M^e Andrew Baumberg, attaché de direction,
Cour fédérale

1. Opening Remarks (Chief Justice Richard)

Chief Justice Richard opened the meeting by welcoming everyone.

The Federal Court of Appeal and the Federal Court are having a conference on the Charter on June 22nd and 23rd.

Will attend the CBA annual meeting in St-John's.

Official opening of new Federal Judicial Center in Toronto is on September 13th.

Ottawa Federal Judicial Center

Optimistic that the government will see the value in having a building for the four Federal Courts.

Encouraged CBA to assist in promoting this project.

Dick Pound

Stated that the Bar shares a vicarious frustration with the many governments' inability to get on with this and to the extent that the Bar could help, they would like to do so.

Update from Rules Committee which met on June 9th (Chief Justice Richard)

Expert evidence

Will now be published in Part II of the Canada Gazette.

Class proceedings

Draft rules approved in principle subject to some amendments.

1. Mot de bienvenue

(M. le juge en chef Richard)

M. le juge en chef Richard souhaite la bienvenue à tout le monde.

La Cour fédérale et la Cour d'appel fédérale tiendront une conférence au sujet de la *Charte* les 22 et 23 juin.

Il assistera à l'assemblée annuelle de l'ABC qui aura lieu à St-John's.

L'ouverture officielle du nouveau Centre judiciaire fédéral de Toronto aura lieu le 13 septembre.

Centre judiciaire fédéral d'Ottawa

Il a bon espoir que le gouvernement reconnaîtra qu'il est important d'avoir un immeuble pour les quatre cours fédérales.

On encourage l'ABC à promouvoir ce projet.

Dick Pound

Il dit que le Barreau partage indirectement la frustration ressentie à l'égard de l'incapacité de bon nombre de gouvernements de mettre ce projet en œuvre. De plus, dans la mesure où le Barreau peut aider, il aimerait le faire.

Le point sur la réunion du Comité des règles qui a eu lieu le 9 juin (M. le juge en chef Richard)

Preuve d'expert

Cet élément sera maintenant publié dans la Partie II de la Gazette du Canada.

Recours collectifs

Le projet de règles a été approuvé en principe, sous réserve de certaines modifications.

Prothonotaries

Going to pre-publication.

Case management

Going to pre-publication.

Summary judgment

Not prepared to go to pre-publication yet.

Next Rules Committee meeting is on November 24th, 2006.

**2. Adoption of the Minutes (November 18, 2005)
(Chief Justice Richard)**

Kerri Froc

Indicated that point 5 on page 5, the English version reads the report on the meeting between the Federal Court and the Aboriginal Law Section; that should be the Maritime Law Section.

Chief Justice Richard

Moved that the Minutes be approved with that change. All in favor.

CBA ITEMS :

3. The faxing of docket material to members of the public

David Matas

Indicated that in cases with media interest, as soon as the document is filed, media can see it on docket and then request a copy. Willing to fax these documents himself but if Court could do it, would alleviate burden of dealing with the media.

Protonotaires

Prêt aux fins de prépublication.

Gestion des instances

Prêt aux fins de prépublication.

Jugement sommaire

Cet élément n'est pas encore prêt aux fins de prépublication.

La prochaine réunion du Comité des règles aura lieu le 24 novembre 2006.

**2. Adoption du procès-verbal
(le 18 novembre 2005)
(M. le juge en chef Richard)**

Kerri Froc

Elle indique que dans la version anglaise du procès-verbal, le titre du point 5, qui est situé à la page 5, est intitulé « Rapport sur la réunion entre la Cour fédérale et la Section du droit des autochtones », mais il faudrait remplacer le nom de la section par la Section du droit maritime.

M. le juge en chef Richard

Il propose que le procès-verbal soit approuvé avec cette modification. Tout le monde est d'accord.

POINTS SOULEVÉS PAR L'ABC :

3. Télécopie de documents versés au dossier à des membres du public

David Matas

Il indique que, pour les instances qui suscitent l'intérêt des médias, dès qu'un document est déposé, les médias peuvent le voir dans le dossier et demandent une copie du document. Il est prêt à télécopier ces documents lui-même, mais si la Cour pouvait s'en charger, cela allégerait le fardeau de traiter avec les

Andrew Baumberg

Pointed out that this service is already available.

The Registry already does fax out for a fee of 0.40\$ per page docket material that is requested. It has the same fee for providing material at the counter or by fax.

4. Submitting redacted files as part of the record without Court order to seal under s. 87 of IRPA or application for directions under Rule 319

Chief Justice Lutfy

This issue is now before the Court. A judicial response will be available shortly.

He invited Mr. Waldman and Helen Part to write a joint letter to the Immigration Federal Court Liaison committee but it may be overtaken as an issue by a judgment shortly.

5. Lack of timely service of Books of Authorities

David Matas

Stated that the problem is particularly with immigration law because for the Federal Court and Federal Court of Appeal rules dealing with judicial review and appeals, there are actually provisions in the rules for books of authorities but when it comes to the immigration rules and the leave procedures, there's nothing in those rules about books of authorities.

médias.

Andrew Baumberg

Il souligne que ce service est déjà offert.

Le greffe télécopie déjà les documents versés au dossier qui sont demandés au coût de 0,40 \$ la page. Les documents sont également fournis au comptoir au même coût.

4. Inclusion dans le dossier de documents expurgés sans qu'il y ait d'ordonnance de la Cour interdisant la divulgation, comme le prévoit l'article 87 de la LIPR, ou sans qu'il y ait de demande de directives présentée en vertu de l'article 319 des Règles

M. le juge en chef Lutfy

La question est maintenant devant la Cour. Une réponse à cet égard sera disponible sous peu.

Il a demandé à M. Waldman et à Helen Part de bien vouloir écrire une lettre commune à ce sujet au comité de liaison entre Immigration et la Cour fédérale, mais il se pourrait qu'un jugement règle la question sous peu.

5. Retard dans la signification des cahiers de la jurisprudence et de la doctrine

David Matas

Il indique que le problème concerne particulièrement le droit de l'immigration parce que les règles de la Cour fédérale et de la Cour d'appel fédérale relatives aux contrôles judiciaires et aux appels comportent des dispositions en ce qui concerne les cahiers de la jurisprudence et de la doctrine, mais les règles en matière d'immigration et les procédures d'autorisation ne comportent pas de dispositions relatives aux cahiers de la jurisprudence et de la doctrine.

Proposed to put off item to the immigration liaison committee.

6. Filing of website addresses as part of record instead of the documents located on the website

David Matas

Problem is that you get a lot of material and you don't know what it's being referred to. You can literally refer to thousands of pages of material through reference to websites without indicating what is relevant.

Pointing this out as a concern that has been raised by one of the members.

Elizabeth Elliot

What would be useful for the Bench and the Bar to consider is how we are going to handle those electronic evidence and electronic references or citations? Are we going to move to the stage where a party can, rather than filing an enormously lengthy document, refer to an electronic address with certain specifics? Would that be found to be acceptable by the Court?

This is not an issue which can be answered here but it is a matter that is going to arise more and more as we move into the electronic docketing system.

Justice Von-Finckenstein

Indicated that because of the divided nature of the Court and the Courts Administrative Service now nothing can be done without the Courts Administrative Service's involvement.

Il propose de soumettre la question au comité de liaison portant sur l'immigration.

6. Inclusion des adresses de sites Web dans le dossier plutôt qu'une copie des documents qui se trouvent sur les sites Web en question

David Matas

Le problème c'est qu'en procédant de cette façon, on obtient beaucoup de documents et qu'on ne sait pas à quoi ils font référence. Il est littéralement possible de faire référence à des milliers de pages de documents en faisant des renvois à des sites Web sans indiquer ce qui est pertinent.

Il souligne que cette question a été soulevée par un des membres.

Elizabeth Elliot

Il serait utile que la magistrature et le Barreau considèrent comment nous allons traiter ces preuves électroniques et ces références et citations électroniques. Allons-nous passer à l'étape où une partie peut faire référence à une adresse électronique en fournissant certaines précisions au lieu de déposer un document extrêmement long? Cela serait-il considéré acceptable par la Cour?

Cette question ne peut pas être réglée maintenant, mais il s'agit d'une question qui sera soulevée de plus en plus souvent au fur et à mesure que l'établissement du système de dossiers électroniques progressera.

M. le juge Von-Finckenstein

Il indique qu'en raison de la division qu'il y a entre la Cour et le Service administratif des tribunaux judiciaires, maintenant, rien ne peut être fait sans la participation du Service administratif des tribunaux

Is this an electronic problem? Is it an evidence problem? Is it a rules problem? It has aspects of all three, and unless you have a comprehensive approach to bring all people to work on it together, you are not going to resolve it.

7. “Telephone” affidavits and swearing of affidavits where affiant is not before the commissioner/lawyer

Peter Grant

Asked if judges had seen a situation where a domestic lawyer has sworn an affidavit that is an offshore affidavit?

Chief Justice Richard

I have no experience with this. We expect the affidavits be taken in person. That’s the rule of evidence. It is an offence to do anything else.

Chief Justice Lutfy

As a matter of principle, these are courts of record, so a formal record is needed.

David Matas

Will raise it with our section and come back with a proposal.

8. Federal Court of Appeal answering certified questions in uncontested cases/appointment of amicus

David Matas

Looked at Rule 115 and does not know if it’s applicable or not.

Is there a way that the Court can appoint counsel so that both sides on an issue in this

judiciaires.

S’agit-il d’un problème électronique, d’un problème de preuve ou d’un problème de règles? La réponse à cette question est toutes ces réponses, et, à moins qu’une approche globale soit adoptée pour permettre à tout le monde de travailler ensemble, il ne sera pas possible de régler cette question.

7. Présentation d’affidavits « faits par téléphone » ou d’affidavits pour lesquels le souscripteur ne s’est pas présenté devant un commissaire ou un avocat

Peter Grant

Il demande si les juges ont déjà été témoins de situations où un avocat canadien a déposé un affidavit de l’étranger?

M. le juge en chef Richard

Je n’ai jamais été confronté à une telle situation. Nous nous attendons à ce que les affidavits soient présentés en personne. C’est la règle de preuve. Toute autre façon de faire constitue une infraction.

M. le juge en chef Lutfy

Puisqu’il s’agit de cours d’archives, un dossier officiel est requis.

David Matas

Il dit qu’il soulèvera la question dans notre section et qu’il soumettra une proposition.

8. Réponses de la Cour d’appel fédérale à des questions certifiées dans les affaires non contentieuses ou lors de la nomination d’un intervenant désintéressé

David Matas

Il a examiné l’article 115 des Règles et il ne sait pas s’il s’applique ou non.

sort of case could be heard?

Chief Justice Richard

Does not see Rule 115 applying in such case.

James Bissel

Commented on a recent Divorce Act hearing in the Supreme Court of Canada where the appellant was unrepresented and the Court was concerned. Through the Court administration, they approached the Department of Justice because they wanted to appoint an amicus.

It's the same kind of problem the Supreme Court has. The power is there inherently to do it but nobody has budgets.

It's something we need to be working towards resolving.

Justice Pelletier

Wondered if another way is simply, in most cases where there is not someone on the other side, for the Court to invite someone to apply as intervener. Whoever wishes to intervene will have to solve their own funding problem.

That gets us out of the contracting problems. If it is a matter of interest to the section, the section will identify the funding issues.

Dick Pound

Another possible solution would be for the sections to enquire within their membership as to whether there would be people willing to be available on a pro-bono or other basis to

Y a-t-il une façon de faire qui permettrait à la Cour de nommer un avocat afin que les deux parties puissent être entendues dans ce genre de cause?

M. le juge en chef Richard

Il ne croit pas que l'article 115 des Règles s'applique dans un tel cas.

James Bissel

Il observe que lors d'une audience de divorce récente entendue par la Cour suprême du Canada, l'appelant n'était pas représenté et cela préoccupait la Cour suprême. La Cour suprême a pris contact avec le ministère de la Justice par l'intermédiaire du Service administratif parce qu'elle voulait nommer un intervenant désintéressé.

Il s'agit du même genre de problème que la Cour suprême. Nous avons essentiellement le pouvoir de le faire, mais personne n'a les moyens financiers de le faire.

Nous devons travailler à la résolution de ce problème.

M. le juge Pelletier

Il se demande s'il ne suffit pas simplement que la Cour invite quelqu'un à demander d'être considéré comme un intervenant, dans la plupart des cas où la partie adverse n'est pas quelqu'un d'autre. Quiconque souhaite être un intervenant devra régler ses propres problèmes de financement.

Voilà qui nous permet de nous libérer des problèmes de contrat. Si la question intéresse la section, celle-ci déterminera quels sont les problèmes de financement.

Dick Pound

Une autre solution possible serait que les sections se renseignent auprès de leurs

deal with these things.

Chief Justice Richard

It's up to the Court to decide whether they feel an amicus curia should be appointed. Does not believe decision of appointing an amicus curia should be left to the Bar.

David Matas

Sees a short term solution and a long term solution.

The short term solution is finding pro-bono lawyers. Within the Bar, we would have to go through a formal approval process.

The long term solution is that the Federal Court, the Department of Justice, the Supreme Court have budgetary items or seek budgetary allowances for these sorts of matters.

COURT ITEMS:

9. Availability of counsel (Chief Justice Richard)

Asked that counsel make themselves available when the Federal Court of Appeal is sitting in their region. The Court is itinerant and that is why the sitting dates and the location that the Court will be sitting are published in advance. It makes for better use of judicial resources.

David Matas

Suggested that the Court may want to explore the cause of the unavailability. If it's a hearing with an administrative tribunal and you order a hearing for that day, I think you'll find the administrative tribunal will just

membres afin de savoir s'il y a des personnes qui seraient disponibles pour s'occuper de questions à titre gratuit ou à un autre titre.

M. le juge en chef Richard

C'est à la Cour de décider si elle croit qu'un intervenant désintéressé devrait être désigné. Il ne croit pas qu'il faut laisser au Barreau le soin de prendre une décision en ce qui concerne la nomination d'un intervenant désintéressé.

David Matas

Il voit une solution à court terme et une solution à long terme.

La solution à court terme consiste à trouver des avocats bénévoles. Au Barreau, nous devrions suivre une procédure formelle d'approbation.

La solution à long terme est que la Cour fédérale, le ministère de la Justice et la Cour suprême aient des postes budgétaires, ou bien demandent des enveloppes budgétaires, pour ce genre de questions.

POINTS SOULEVÉS PAR LA COUR :

9. Disponibilité des avocats (M. le juge en chef Richard)

Il demande que les avocats soient disponibles quand la Cour d'appel fédérale siège dans leur région. Il s'agit d'une cour itinérante, et c'est la raison pour laquelle les dates des audiences et les endroits où la Cour siègera sont diffusés à l'avance. Cela permet de faire un meilleur usage des ressources judiciaires.

David Matas

Il fait observer qu'il se peut que la Cour veuille étudier la raison de la non-disponibilité. S'il s'agit d'une audience

change its hearing day.

Peter Grant

The problem arises if the unavailability is because you're in a provincial superior court or in the case of the Federal Court of Appeal, you're in the British Columbia Court of Appeal at the same time.

Some judges may say that it is fine, go to the Federal Court of Appeal but other judges may tell them to wait.

Elizabeth Elliot

Indicated that the IP Bar suffers from the same problem.

Dick Pound

Asked if there is some forum among the courts where these kinds of issues could be discussed? Should there be some kind of hierarchy? Should there be some kind of accommodation given to an itinerate court as opposed to a fixed one.

Do you have to go to the bottom of the list if there's a conflict that results from different orders of the court?

10. Requests for expedited hearings (Chief Justice Richard)

Indicated that when the Court gets a request for expedited hearing, there are no dates that are suggested, there is no place that is suggested, there is no indication that counsel have agreed to be available, there is no schedule proposed for reducing the time limits. An order can be given that it shall be expedited but what does that mean? It doesn't mean anything until the Court knows that

devant un tribunal administratif, et que vous ordonnez la tenue d'une audience pour cette journée-là, je pense que le tribunal administratif se contentera de simplement changer la date de l'audience.

Peter Grant

Le problème se pose si la non-disponibilité découle du fait que vous avez une audience devant une cour supérieure provinciale ou, dans le cas de la Cour d'appel fédérale, que vous avez une audience devant la Cour d'appel de la Colombie-Britannique au même moment.

Certains juges diront peut-être que c'est correct d'aller à la Cour d'appel fédérale, mais d'autres juges diront d'attendre.

Elizabeth Elliot

Elle indique que le IP Bar a le même problème.

Dick Pound

Il demande s'il y a une espèce de tribune où les cours pourraient discuter de ce genre de questions? Devrait-il y avoir une certaine hiérarchie? Faudrait-il établir des dispositions de logement pour une cour itinérante par opposition à une cour qui n'est pas itinérante.

Faut-il aller à la fin de la liste s'il y a un conflit qui découle de différentes ordonnances de la cour?

10. Demandes d'instructions accélérées (M. le juge en chef Richard)

Il indique que lorsque la Cour obtient une demande d'instruction accélérée, aucune date n'est avancée, aucun endroit n'est proposé, rien n'indique que les avocats ont accepté d'être disponibles, aucun calendrier n'est proposé pour réduire les délais. Une ordonnance peut être rendue pour que le

counsel have agreed to certain dates and places for the hearing and have agreed to a schedule for getting the record and memorandum before the Court.

There are also a lot of requests for telephone conferences to settle the time table. Believes counsel should make an effort themselves to agree on these matters before putting it before the Court.

11. Agreement on content of record and preparation of a compendium (Chief Justice Richard)

Stated that too often, counsel will say that everything is to be reproduced in 5 copies for the Court of Appeal and then it has to be reproduced for counsel.

Invited counsel, when they are looking into an agreement on the content of the record, to look at really what is necessary for the appeal. Urged counsel, when they are agreeing on the content of the record, not take the easy road and say the whole record but put their minds to what they believe is truly necessary. If it comes later that a reference is required to some part of the transcript, or whatever, that was not foreseen, the Court is flexible in giving a direction that it be filed or in receiving it.

Invited counsel to consider using a compendium that could be just as useful on applications as in the case of appeals.

12. Pro Bono counsel in the Federal Court of Appeal (Chief Justice Richard)

processus d'instruction soit accéléré, mais qu'est-ce que cela signifie? Cela ne veut rien dire jusqu'à ce que la Cour sache que les avocats ont convenu de certaines dates et de certains endroits pour la tenue de l'audience et ont accepté un calendrier pour la présentation du dossier et du mémoire devant la Cour.

Il y a également beaucoup de demandes de conférences téléphoniques pour établir le calendrier. Je crois que les avocats doivent s'efforcer de convenir de ces éléments avant de présenter le dossier devant la Cour.

11. Entente sur le contenu d'un dossier et sur la préparation d'un recueil (M. le juge en chef Richard)

Il dit que, trop souvent, les avocats diront que tout doit être reproduit de manière à ce que cinq copies soient déposées à la Cour d'appel, puis que les documents doivent être reproduits pour les avocats.

Il invite les avocats à considérer ce qui est vraiment nécessaire pour l'appel lorsqu'ils étudient une entente relative au contenu du dossier. Quand vient le temps de convenir du contenu du dossier, il recommande aux avocats de ne pas choisir la voie la plus facile et dire le dossier au complet, mais plutôt de se concentrer sur ce qui, selon eux, est vraiment nécessaire. Si, plus tard, on doit faire référence à une partie de la transcription ou bien de quoi que ce soit d'autre qui n'avait pas été prévu dans le dossier, la Cour peut faire preuve de souplesse et donner une directive pour que l'élément puisse être déposé ou bien admis.

J'invite les avocats à envisager la possibilité d'utiliser un recueil qui pourrait être aussi utile pour les demandes que pour les appels.

12. Avocat « pro bono » (bénévole) à la Cour

Operated by the law society. The involvement of the Court is minimal except that if somebody comes to the Registry and is unrepresented and it involves an appeal, they are informed through a card prepared by pro-bono law of British Columbia that there is a program to provide them with legal representation.

The program is run by the Law Society. All the Court does is provide the information which directs the litigant or the appellant to the Law Society.

We are now part of that program in British Columbia.

Already approached the Montreal Bar and is approaching the Advocates Society as well as the Law Society in Ontario to see whether we could have a similar program in Montreal and in Toronto.

This meets 2 objectives:

- 1- Ensures that the Court has better material before it when it's considering an appeal rather than having someone who is not represented and not capable of advancing an appeal.
- 2- Gives an opportunity to younger lawyers to experience the practice and procedures of an appeal and to appear before the Court.

Dick Pound

There might be a third advantage and that is to get rid of some appeals that ought not to be taken.

d'appel fédérale (M. le juge en chef Richard)

Programme exécuté par la Law Society. La participation de la Cour est minimale, sauf si une personne se présente au bureau du greffe au sujet d'un appel et qu'elle se représente elle-même. Dans ces cas-là, la personne est informée au moyen d'une carte établie par la Pro Bono Law de la Colombie-Britannique qu'elle peut se prévaloir d'un programme pour se faire représenter par un avocat.

Le programme est exécuté par la Law Society. Tout ce que la Cour fait c'est fournir les renseignements permettant au plaideur ou à l'appelant de communiquer avec la Law Society.

Nous faisons maintenant partie du programme en Colombie-Britannique.

Nous avons déjà pris contact avec le Barreau de Montréal et nous sommes en train de prendre contact avec The Advocates Society ainsi qu'avec le Barreau en Ontario pour voir si nous pouvons avoir un programme semblable à Montréal et à Toronto.

Nous pouvons ainsi réaliser deux objectifs :

- 1- S'assurer que les documents sur lesquels la Cour doit se fonder pour trancher un appel sont de meilleure qualité que si les documents avaient été déposés par une personne qui n'est pas représentée et qui n'est pas capable de présenter un appel.
- 2- Permettre aux jeunes avocats de voir quelles sont les pratiques et les procédures à suivre dans le cadre d'un appel ainsi que de se présenter devant la Cour.

Dick Pound

Il y a peut-être un troisième avantage et c'est de se débarrasser de certains appels qui ne devraient pas être interjetés.

David Matas

If the Law Society is engaged in this program, if the person is eligible, they can just refer them to legal aid.

Part of the problem is that legal aid eligibility varies from province to province and particularly in areas of Federal Court jurisdiction.

Kerri Froc

Thank you for bringing that information to our attention.

We will look at what support we can provide people that are doing pro-bono work at the ground level. It is important for us to know of these initiatives so we can see how we can be of further help.

UPDATE FROM FEDERAL COURT (Chief Justice Lutfy) :

The Federal Court is in good shape thanks to the help of the Canadian Bar Association and others, particularly the Intellectual Property Bar, who helped so much in the representation for more judges. Those positions have been filled with excellent colleagues. The Court is up to date in all areas of its work with a few exceptions.

The Court can now schedule most trials as soon, or even sooner, than counsel want them and can schedule judicial reviews just about on demand.

One new colleague since the last meeting: the Honourable Robert Barnes who is from Nova Scotia.

David Matas

Dans le cas où la Law Society participe à ce programme, si la personne est admissible, la Law Society peut tout simplement l'adresser à l'aide juridique.

Une partie du problème découle du fait que l'admissibilité à l'aide juridique varie d'une province à l'autre, particulièrement dans les domaines qui relèvent de la compétence de la Cour fédérale.

Kerri Froc

Merci d'avoir porté ces renseignements à notre attention.

Nous examinerons quelles mesures nous pouvons prendre pour appuyer les personnes qui offrent leurs services gratuitement sur le terrain. Il est important pour nous d'être au courant de ces initiatives afin de voir quelle aide supplémentaire nous pouvons apporter.

MISE À JOUR DE LA COUR FÉDÉRALE (M. le juge en chef Lutfy) :

La Cour fédérale est en bon état grâce à l'aide qu'elle a reçue de l'Association du Barreau canadien et d'autres organismes, particulièrement le Intellectual Property Bar, qui nous a tant aidé avec la nomination de plus de juges. D'excellents collègues ont été nommés pour la dotation de ces postes. La Cour est à jour dans tous ces secteurs, à quelques exceptions près.

La Cour peut maintenant fixer des dates pour la plupart des instructions, aussitôt ou même avant que les avocats souhaitent les obtenir et nous pouvons fixer des dates de contrôle judiciaire presque sur demande.

Un nouveau collègue s'est joint à l'équipe depuis la dernière rencontre : l'honorable

The Court has a vacancy in Toronto for a prothonotary. Before the election, there was a transparent process working with the office of the minister of Justice to choose that prothonotary. The recommendation is before the new government.

Chief Justice Lutfy spoke about relations with judges in other countries. It is ongoing in the Federal Court also, particularly in the Court's work on national security. The Court has dialogues with judges in the United States and in the United Kingdom. By the end of this year, both courts will have received 3 or 4 judges from the Federal Court of Australia, and 4 judges of the Federal Court will have been to the Federal Court of Australia for short stays.

Introduced new Registrar, Wayne Garnons-Williams.

Under Mr. Guenette's leadership, the Courts Administrative Service is now staffed by at least 7 or 8 lawyers. There are a number of senior administrators who bring legal training to their management skills and that has made for better operation between the courts and the Courts Administrative Service under Mr. Guenette's leadership.

In addition to the good work of this committee there are now subject matter committees with the Bar at the Federal Court level.

Since the last meeting of November 18, 2005 we lost one of the best jurists in the Federal Court, Prothonotary John Hargrave of

Robert Barnes, qui est de la Nouvelle-Écosse.

La Cour a un poste de protonotaire à pourvoir à Toronto. Avant l'élection, il y a eu un processus transparent en collaboration avec le bureau du ministre de la Justice afin de choisir le protonotaire. La recommandation a été présentée au nouveau gouvernement.

Le juge en chef Lutfy a parlé des relations avec les juges des autres pays. Il s'agit d'une initiative en cours à la Cour fédérale également, particulièrement pour ce qui est du travail de la Cour en matière de la sécurité nationale. La Cour discute avec des juges des États-Unis et du Royaume-Uni. D'ici la fin de l'année en cours, les deux cours auront reçu trois ou quatre juges de la Cour fédérale de l'Australie, et quatre juges de la Cour fédérale auront séjourné quelques temps en Australie.

Je vous présente le nouveau greffier, Wayne Garnons-Williams.

Sous la direction de M. Guenette, le Service administratif des tribunaux judiciaires a maintenant doté sept ou huit postes d'avocat. Il existe un grand nombre de cadres supérieurs qui apportent à leurs compétences en gestion une formation juridique, et cela a permis d'améliorer les opérations entre les cours et le Service administratif des tribunaux judiciaires sous la direction de M. Guenette.

En plus du bon travail de ce comité, il existe maintenant au niveau de la Cour fédérale des comités portant sur différents sujets auxquels le Barreau participe.

Depuis notre dernière réunion, qui a eu lieu le 18 novembre 2005, nous avons perdu un

Vancouver.

Prothonotary Lafrenière has moved from Toronto to Vancouver.

QUESTIONS OF GENERAL INTEREST:

13. Next Meeting (Chief Justice Richard)

The next meeting will be held on Friday, November 3rd, 2006.

14. Other

Dick Pound

We are in the 35th anniversary year of this Court, we are in the second of third generation of judges, counsel and administrators. Maybe we can have a look from both sides as to the experience of the Court. What has been good, what can be improved, what we might have done then if we knew then what we know now and get some kind of appraisal from both sides.

Believes most lawyers would agree that from its inception, the Federal Court was set out to be service oriented and to make it as easy as possible to deal with the Court.

Maybe what you want to do is to consider having a very small working group to put together what might be the program or the subject matter to be discussed.

Chief Justice Richard

Could we, at the Canadian Bar annual meeting in 2007, have a discussion or a panel that would deal with the Federal Courts. You could have members of the profession, the public and the judiciary.

des meilleurs juristes de la Cour fédérale, le protonotaire John Hargrave de Vancouver.

Le protonotaire Lafrenière est parti de Toronto, il est maintenant à Vancouver.

QUESTIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL :

13. Prochaine réunion (Juge en chef Richard)

La prochaine réunion aura lieu le vendredi 3 novembre 2006.

14. Varia

Dick Pound

Nous célébrons cette année le 35^e anniversaire de la Cour, nous en sommes à la deuxième ou troisième génération de juges, d'avocats et d'administrateurs. Nous pouvons peut-être avoir le point de vue de chaque côté en ce qui concerne l'expérience de la Cour. Qu'est-ce qui a été positif? Qu'est-ce qui peut être amélioré? Qu'est-ce qui aurait pu être fait alors si nous avions su ce que nous savons maintenant? Nous pouvons également obtenir une sorte d'évaluation de chaque côté.

Il croit que la plupart des avocats seraient d'accord pour dire que depuis le début, la Cour fédérale est axée sur le service; la Cour veut également qu'il soit le plus facile possible de traiter avec elle.

Vous voulez peut-être envisager d'avoir un très petit groupe de travail pour mettre sur pied ce qui serait le programme ou le sujet qui ferait l'objet de discussions.

M. le juge en chef Richard

À l'assemblée annuelle de l'Association du Barreau canadien de 2007, pourrions-nous avoir une discussion ou un groupe de discussion structuré qui traiterait des Cours

fédérales? On pourrait avoir des membres de la profession, du public et de la magistrature.

Kerri Froc

Will consider and determine if we want to propose a panel discussion for 2007.

Kerri Froc

Nous déterminerons si nous voulons proposer une discussion en groupe pour 2007.

Chief Justice Lutfy

Proposed that the Liaison Committee consider including this as a more substantial discussion at a subsequent meeting.

Juge en chef Lutfy

Propose que le Comité de liaison considère qu'une discussion de nature substantive ait lieu lors d'une prochaine rencontre.

15. Closing Remarks (Chief Justice Richard)

That concludes the meeting.

15. Mot de la fin (M. le juge en chef Richard)

Voilà qui met fin à la réunion.